

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n° 2013.04. 60.B

**Ilot Charité - Bâtiment
des associations
d'insertion - Lot n° 7
"carrelage" : avenant
n°1**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 avril 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

**DELIBERATION
N° 2013.04. 60.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ILÔT CHARITÉ -
ORU BASSEAU/GRANDE GARENNE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ILOT CHARITE - BATIMENT DES ASSOCIATIONS D'INSERTION - LOT N° 7
"CARRELAGE" : AVENANT N°1**

Par délibération n°122 du 25 novembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation concernant les travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les associations d'insertion sur l'îlot Charité – Quartier de Basseau à Angoulême.

La commission des marchés à procédure adaptée du 15 décembre 2011 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°7 « carrelage» à la société PLAT CARR PEINT sise à MAINE DE BOIXE, pour un montant total de 48 312,02 € HT.

Le maître d'œuvre a proposé une finition en béton brut de l'escalier intérieur côté Association Régie Urbaine. Afin d'en faciliter l'entretien et de se mettre en conformité avec le code du travail (Loi handicap), le maître d'ouvrage a demandé la pose d'un revêtement de sol. Cette prestation représente un montant en plus value de 2 627,69 € HT.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 2 627,69 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée du 21 mars 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°7 « carrelage» confié à la société PLAT CARR PEINT sise à MAINE DE BOIXE, ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 2 627,69 € HT.

Le montant du marché passe de 48 312,02 € HT à 50 939,71 € HT, soit une augmentation de 5,44 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 avril 2013

Affiché le :

15 avril 2013